

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 54 Label Paris Europe 2018.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la reconduction en 2018 de l'appel à projets Label Paris Europe ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Label Paris Europe est reconduit pour son édition 2018. L'enveloppe totale disponible est fixée à 80 000 euros.

Article 2 : Les modalités de candidature, de sélection et de financement des projets seront précisées par arrêté.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, nature 6714, chapitre 67, fonction 048, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO